



Démarche dématérialisation des DIA et Cua

Support pédagogique

Inscription d'un office notarial sur le portail



Rappel du contexte : dématérialisation à horizon 2022

A compter **du 1^{er} janvier 2022**, les communes de plus de 3500 habitants devront pouvoir recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il s'agit de **dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme**, depuis l'utilisateur demandeur d'un permis de construire (d'une DP...) jusqu'à l'instructeur de la demande.



La loi ELAN
Art. L. 423-3

Rappel:

A partir du 1^{er} janvier 2022, en matière de demande d'autorisation d'urbanisme, toute collectivité pourra être saisie de manière électronique par ses usagers selon les dispositifs qu'elle aura mis en œuvre (e-mail, formulaire de contact, téléservice etc.). C'est la saisine par voie électronique, **SVE**.

Code des relations entre le public et l'administration
Art. L. 112-8 et suiv. du CRPA

Présentation succincte du Portail Professionnel

- url : <https://urbanisme.agglo-carene.fr/guichet-unique/>

La page sera accessible depuis site internet de la CARENE et des 10 communes


Astuce : à enregistrer sur postes de travail des collaborateurs

Pour les études : un login par étude (le n° SIREN faisant foi)

permet de simplifier la gestion au sein des études et au sein de la CARENE et des communes

Guichet unique Autorisations & foncier

Connexion ou création de votre espace

 Usager

 Email / Identifiant

 Mot de passe

Connexion

[J'ai oublié mon mot de passe.](#)

[Créer un compte Usager / Partenaire.](#)

Etape n°1 : inscription de l'étude

En premier lieu,
les études devront
demander l'inscription au
portail professionnel
(partenaires)

cette étape nécessite la définition d'un **identifiant de connexion** et un **mot de passe**

En second lieu,

Les administrateurs de la plateforme valident la demande et adressent une confirmation d'inscription au portail.

Une fois cette confirmation réalisée, les études pourront déposer leurs demandes de dossier sur le portail professionnel (Cua et DIA pour les notaires)

Formulaire d'inscription

Information

Votre demande d'inscription au guichet professionnel est soumise à validation par un administrateur. Vous recevrez un email lorsque vous pourrez vous connecter.

Vos données de connexion

Identifiant de connexion*

Adresse email*

Confirmation de l'adresse email*

Mot de passe*

Confirmation du mot de passe*

Votre mot de passe doit contenir au moins 5 caractères, une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre.